



## Compte-rendu

### Conseil syndical du mercredi 25 novembre 2020

- date de convocation le 19 novembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 34

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre 2020 à dix-huit heures, les membres du Conseil syndical, légalement convoqués, se sont réunis à Aix-Les-Bains, 1500 boulevard Lepic (locaux de Grand Lac -salle du conseil /et ou en visio-conférence), sous la présidence de Sandra FERRARI, présidente du Syndicat mixte des stations des Bauges.

- étaient présents :

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
BALTHAZARD	Pierre-Louis	Grand Lac	X			
BASTIEN	Patrick	Grand Lac	X			
BERTHOMIER	Christian	Grand Chambéry	X			
BRUN	Pierre	Grand Chambéry	X			
CAMUS	Gilles	Grand Lac	X			
DUMAZ	Gérard	Grand Chambéry	X			
DUMAZ	Régis	Grand Chambéry	X			
EXERTIER DIT MONNARD	Philippe	Grand Lac	X			
FABRE	Maryse	Grand Chambéry	X			
FERRARI	Sandra	Grand Chambéry	X			
GALENE	Pierre-Damien	Grand Chambéry	X			
GENNARO	Alexandre	Grand Chambéry		X		
GIMENEZ	André	Grand Lac	X			
GINOLLIN	Pascal	Grand Chambéry	X			
GOGNY	Christian	Grand Chambéry		X		
GONTHIER	Gérard	Grand Lac			X	
GRELLIER	Jean-Marc	Grand Lac	X			
HAERINCK	Sabrina	Grand Chambéry	X			
HUYNH	Antoine	Grand Lac	X			
LEOUTRE	Jean-Marc	Grand Chambéry			X	
MANZATO	Jean-Marie	Grand Lac	X			
MONTORO	Marie-Pierre	Grand Lac			X	
MORAND	Marc	Grand Lac	X			
PETIT GUILLAUME	Sophie	Grand Lac	X			
POILLEUX	Nicolas	Grand Lac		X		PL. BALTAZARD
POMMAT	Dominique	Grand Chambéry		X		S. TICHKIEWITCH
REVOL	Karine	Grand Lac	X			
SALOMON	Marie-Thérèse	Grand Lac	X			
TICHKIEWITCH	Serge	Grand Chambéry	X			
TRAHAND	Cécile	Grand Chambéry	X			
TURNAR	Alexandra	Grand Chambéry	X			
VAIRYO	Nicolas	Grand Lac			X	
VANIN	Gaëtan	Grand Chambéry		X		S. FERRARI
VIAL	Jean-Marc	Grand Lac	X			
<b>TOTAL :</b>			<b>25</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	

**Délégués Suppléants (6) :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Votant
<b>BEBERT</b>	<b>Thierry</b>	Grand Chambéry	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>EXERTIER</b>	<b>Bruno</b>	Grand Lac	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>FRAYSSE</b>	<b>Claudie</b>	Grand Lac		
<b>PIERRETON</b>	<b>Christophe</b>	Grand Chambéry		
<b>REGAIRAZ</b>	<b>Michel</b>	Grand Chambéry		
<b>WILLANO</b>	<b>Valérie</b>	Grand Lac	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>TOTAL :</b>			<b>3</b>	<b>3</b>

**Personnel assistant technique ou administratif :**

Nom	Prénom	Collectivité	Présent	Excusé
<b>ANTHONIOZ</b>	Jérémy	Régie SGR –domaine alpin		<b>X</b>
<b>DENYS</b>	Marie-Laure	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>GIMOND</b>	Frédéric	Grand Lac	<b>X</b>	
<b>GODALLIER</b>	Johann	Syndicat mixte des stations des Bauges	<b>X</b>	
<b>GOUDOUNEIX</b>	Michel	Grand Chambéry	<b>X</b>	
<b>GRANGE</b>	Damien	SEM des Bauges	<b>X</b>	
<b>PACCARD</b>	Elodie	Régie SGR –caisses centrales	<b>X</b>	
<b>PERRIN</b>	Franck	Régie SGR –domaine nordique	<b>X</b>	
<b>RAMPNOUX</b>	Pascal	Trésorier Principal d'Aix-Les-Bains		<b>X</b>

Le Conseil syndical est réuni sur convocation du **19 novembre 2020**.

Le quorum est atteint (**25** titulaires, **4** suppléants admis au vote, **3** pouvoirs, soit **29** présents pour **32** suffrages).

**Ordre du jour :***Compétences obligatoires :*

Tarifs des activités saison 2020-2021 domaines skiables Savoie Grand Revard.

Tarifs ventes « flash » (*en attente des préconisations de Savoie Nordic, la rédaction de cette délibération sera formulée lors du Conseil syndical*).

Finances – dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021 (Principal-SMSB, Nordique-SGR, Alpin-SGR).

Préconisation pilotage de la Régie SGR.

Restitution du travail du cabinet CGMSE.

Ressources humaines – monétisation des jours CET de Mr Liégeois.

*Compétences optionnelles :*

Finances – dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021 (Alpin-AM).

Questions diverses.

Sandra FERRARI ouvre la séance et remercie tous les membres présents ;

Depuis la mise en place de la nouvelle équipe, bonne entente avec les vice-présidents, les membres du Bureau et l'ensemble des équipes techniques et administratives qui fournissent un travail remarquable actuellement. Elle souligne le démarrage du comité de station qui permet une communication directe avec nos socio-professionnels.

Suite à la décision d'optimiser le fonctionnement opérationnel de la Régie SGR et de configurer cet outil par rapport aux engagements pris ensemble et la feuille de route qui lui a été confiée, elle indique que le déroulement se poursuit sans soucis majeur.

Aussi, elle souhaite renouveler sa demande auprès des élus d'être patients avec les équipes, en raison d'une surcharge de travail administratif et technique, et souligne que le travail entre élus et agents est précieux dans l'intérêt de la politique au service du territoire.

Le travail sur la notion de marge et les préconisations sera débattu et il sera demandé aux élus de se positionner.

La gestion de l'état de crise du COVID-19 a généré un travail important, l'annonce faite par le gouvernement sur l'ouverture des stations de ski et les directives de dernière minute ont induit une période de travail dans l'urgence.

De plus, les 3 épisodes de dégradations faites sur le site par des opposants supposés au projet de plan d'eau de Montagne (dit retenue collinaire) suite au décapage de la terre végétale de la retenue collinaire ont fait perdre argent et temps aux services, aux élus et à l'entreprise. Elle déplore l'image donnée du SMSB, du travail engagé et souligne sa volonté de poursuivre ce décapage. Sans rouvrir les débats sur le sujet de la retenue collinaire et les décisions initialement prises, elle propose cependant, que des réunions du SMSB se tiennent avec les personnes qui ont porté ce dossier dans un souci de bonne compréhension, de connaissance et d'apporter les informations nécessaires.

Rappel des dégradations faites :

- le 2<sup>ème</sup> jour du chantier sur un bulldozer,
- le 4<sup>ème</sup> jour du chantier sur le local technique du stade de biathlon (incendie),
- le 3<sup>ème</sup> épisode de dégradations en fin de chantier s'est fait pendant le « pont Ferrié » sur trois engins bulldozers vandalisés, mais n'a volontairement pas fait l'objet d'un communiqué.

Tout en respectant les avis des opposants au projet, elle considère que ces actes de vandalisme sont « violents », et souligne qu'elle préfère la discussion aux dégradations qui nuisent à l'image du SMSB. Par ailleurs, elle attire l'attention de chacun des délégués syndicaux sur des documents internes au SMSB qui se sont retrouvés dans la presse, et s'interroge sur la façon de communiquer dans nos assemblées ; elle demande une grande prudence sur la communication de certains sujets qui ont un fort impact sur les territoires et les gens qui y vivent. Il faut respecter la confidentialité de nos propos internes.

Mr Huynh rejoint la présidente sur le droit de réserve en tant qu'élu, mais il faut faire état de la liberté de la presse. En revanche, nous pouvons inscrire le terme « document confidentiel » sur nos documents de travail qui n'ont pas à être diffusés.

Mr Vial prend la parole et tient à remercier la présidente qui a dû faire face dernièrement à de grosses difficultés (réorganisation des structures, gestion du directeur, du Covid, l'audit et les préconisations, les opposants à la retenue collinaire et les reportages « à charge » dans une presse militante ....) et partage l'idée d'une réunion d'information pour expliquer les aspects du projet de la retenue collinaire.

Mme REVOL est désignée secrétaire de séance.

## **1. TARIFS DES ACTIVITES 2020-2021 SAVOIE GRAND REVARD**

La présidente précise que ces tarifs ont déjà fait l'objet d'une approbation le 1<sup>er</sup> septembre dernier, mais qu'il a été nécessaire de retravailler cette grille de tarifs dans un souci de cohérence de l'offre.

Mme Paccard, responsable des ventes présente les modifications apportées aux tarifs :

Il est indiqué que les colonnes 3 et 4 seront maintenues et ne seront utilisées qu'en cas de nécessité (tarifs réduits).

Suite aux recommandations de l'audit, il a été décidé les modifications suivantes :

- suppression du tarif « 2 heures en alpin » (mais conservé pour les enfants en cours ESF)
- augmentation du forfait « journée » + 2 €
- privilégier le rechargement des forfaits en ligne par la réduction des forfaits « 4 heures alpin » « journée alpin » « journée nordic » par une diminution de – 1 €
- la possibilité de réédition d'une vente flash sur quelques jours, entre le 30 novembre et 15 janvier, dans l'attente de directives gouvernementales
- réinstauration du forfait « invité » pour les moniteurs de ski, et suppression du forfait saison 35 € (un partenariat étant mis en place en contrepartie).

Mme Haerinck souligne l'opportunité de redémarrer ce mandat par un partenariat qui sera grandement apprécié, et souhaite en connaître le détail. La présidente lui répond que cette convention reste à bâtir pour être formalisée sur notre territoire.

- suppression des forfaits « séjours mixtes consécutifs » en alpin. Ce produit sera redissocié pour plus de lisibilité.

Il est indiqué l'arrêt des tarifs préventes depuis le 17 novembre dernier.

Mr Vial, dernièrement élu président de Savoie Nordic, présente l'idée potentielle, tout en intégrant le protocole gouvernemental sanitaire sur l'ouverture des stations, de permettre la réactivation de tarifs promotionnels sur les forfaits « saison » par une vente flash de 2 à 3 jours entre le 30 novembre et le 15 janvier.

A titre d'information la prévente pour SGR est de 270 000 € contre 480 000 € la saison dernière, soit environ une perte de - 46 %. Mr Perrin souligne qu'en nordique, plus de la moitié du chiffre d'affaire est réalisé courant décembre habituellement (hors Covid).

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les tarifs des activités 2020-2021 ainsi que les conditions particulières tel que présentés.
- **DIT** que ces tarifs s'appliqueront aux dates indiquées.
- **INDIQUE** que la présente délibération annule et remplace la délibération 34-20-C du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

## 2. FINANCES – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021 (budgets Principal-SMSB, Nordique-SGR, Alpin-SGR)

Mme Salomon, vice-présidente chargée des finances, présente la délibération suivante :

L'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est de droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus ».

Le montant maximum de l'autorisation mentionnée ci-dessus s'élèverai pour 2021 à :

Budget N-1	Section d'investissement	Dette (opérations financières)	Base de calcul de la limite supérieure	Autorisation maximale (25 %)
Principal SMSB	2 484 610 €	341 165 €	2 143 445 €	535 861 €
Nordique SGR	1 794 281 €	55 084 €	1 739 197 €	434 799 €
Alpin SGR	1 206 457 €	414 828 €	791 629 €	197 907 €

Les crédits calculés ci-dessus seraient affectés aux opérations suivantes :

Art.	Opérations – Budget PRINCIPAL	BP + DM (N-1)	Limite maximale 25 % des crédits ouverts en N-1
2031	Frais d'études	68 416	17 104
2033	Frais d'insertion	3 600	900
2051	Concessions et droits similaires	25 806	6 451
2088	Autres immobilisations corporelles	15 000	3 750
2128	Aménagements de terrains	577 000	144 250
2135	Installations générales, aménagements ....	900 000	225 000
2138	Autres constructions	244 400	61 100
21538	Autres réseaux	188 680	47 170
2183	Informatique, matériel de bureau	18 000	4 500
2184	Mobilier	6 543	1 636
2188	Autres équipements	96 000	24 000
	<b>Total :</b>	<b>2 143 445</b>	<b>535 861</b>

Art.	Opérations – Budget NORDIQUE SGR	BP + DM (N-1)	Limite maximale 25 % des crédits ouverts en N-1
2031	Frais d'études	80 000	20 000
2033	Frais d'insertions	2 000	500
2051	Concessions, brevets, licences, marques ...	3 300	825
2128	Agencements, aménagements de terrains	1 525 657	381 414
2151	Installations complexes spécialisées	12 306	3 077
2153	Installations matériels, outillages techniques	60 828	15 207
2182	Acquisition matériel de transport	24 000	6 000
2188	Autres équipements	31 106	7 776
	<b>Total :</b>	<b>1 739 197</b>	<b>434 799</b>

Art.	Opérations – Budget ALPIN SGR	BP + DM (N-1)	Limite maximale 25 % des crédits ouverts en N-1
2031	Frais d'études	30 000	7 500
2033	Frais d'insertions	2 500	625
2051	Concessions, brevets, licences, marques ...	2 750	687
2128	Aménagements de terrains	118 999	29 750
2151	Installations complexes spécialisées	34 340	8 585
2153	Installations, matériels outillages techniques	512 000	128 000
2182	Acquisition matériel de transport	24 690	6 173
2183	Matériel de bureau et informatique	1 350	337
2188	Autres équipements	65 000	16 250
<b>Total :</b>		<b>791 629</b>	<b>197 907</b>

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement dont le service aura été fait à la fin de l'exercice N ou au début de l'exercice N+1, ainsi que notamment aux matériels destinés aux services, aux divers équipements, aux travaux urgents sur les bâtiments, aux divers travaux d'aménagement et aux études de la collectivité.

Cette délibération permettra aux services d'engager des dépenses dès janvier 2021 et favorisera la réalisation de la politique d'équipement de la collectivité telle qu'elle sera proposée lors de la séance du conseil syndical relative à l'adoption du budget primitif 2021.

Ayant entendu ces explications, précisant notamment que le Code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité d'anticiper les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2021.

Le Conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à la vice-présidente chargée des finances, à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits seront intégrés aux budgets de l'exercice 2021.

### 3. FINANCES – DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021 (budget Alpin-AM)

Mme Salomon, vice-présidente chargée des finances, présente ensuite le même principe de délibération pour le budget Aillons-Margérial :

Le montant maximum de l'autorisation mentionnée ci-dessus s'élèvera pour 2021 à :

Budget N-1	Section d'investissement	Dette (opérations financières)	Base de calcul de la limite supérieure	Autorisation maximale (25 %)
Alpin AM	1 812 409 €	58 903 €	1 753 506 €	438 376 €

Les crédits calculés ci-dessus seraient affectés aux opérations suivantes :

Art.	Opérations – Budget ALPIN AM	BP + DM (N-1)	Limite maximale 25 % des crédits ouverts en N-1
2031	Frais d'études	64 800	16 200
2033	Frais d'insertion	2 000	500
2128	Agencements, aménagements de terrains	206 398	51 599
2153	Installations, matériels outillages techniques	1 438 308	359 577
2188	Autres	42 000	10 500
<b>Total :</b>		<b>1 753 506</b>	<b>438 376</b>

Le Conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité (*membres Grand Chambéry*),

- **AUTORISE** la présidente, ou en cas d'absence ou d'empêchement, à la vice-présidente chargée des finances, à signer au nom et pour le compte de la collectivité, toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits seront intégrés aux budgets de l'exercice 2021.

*19h10 -départ Mr Tichkiewitch & 19h17 -départ de Mr Dumaz G*

### 4. RESTITUTION DU TRAVAIL PAR LE CABINET CGMSE ET PRECONISATIONS DE PILOTAGE

Sur la mise en application du premier travail effectué par le cabinet CGMSE proposée lors de la dernière réunion de Bureau, la présidente souhaite apporter des points d'information sur les préconisations :

- tout d'abord, elle tient à préciser à l'assemblée, qu'autant il était nécessaire de remettre la notion de performance de notre outil, autant la capacité de trésorerie actuelle va permettre de gérer, en partie, la crise du Covid.
- La Régie concernant l'activité « alpin » est fortement déficitaire et il va être nécessaire de limiter ou d'arrêter les appareils peu utilisés qui pèsent sur la rentabilité.
- des arbitrages s'imposent, et des démarches doivent être engagées.

Le but de ces préconisations est d'essayer d'aider aux choix futurs, le Conseil syndical, et de clarifier les engagements :

- améliorer les marges d'exploitation
- modifier la tarification
- diminuer les services de l'alpin Féclaz et de l'alpin Revard

- rechercher de l'efficacité et des économies sur tous les postes
- ajuster les services aux fréquentations et aux conditions climatiques en nordique
- clarifier les missions et préciser les objectifs
- instaurer les produits d'été et de diversification
- trouver des activités complémentaires
- fiabiliser le plan d'investissement
- améliorer le suivi comptable par une présentation simplifiée des comptes
- améliorer la gestion salariale

Les collectivités vont donc devoir choisir les options à prendre pour Savoie Grand Revard. La nécessité d'investir, d'innover, de s'adapter ou de débattre est une composante incontournable de la responsabilité du développement touristique.

Discussion :

**Mr Huynh** pense qu'il faudrait dissocier les activités dans nos tarifs.

Dans le cadre des préconisations de fermetures de pistes, il évoque qu'il ne faut pas oublier la présence des élèves de classes de neige, des centres de vacances et des gîtes sur le plateau durant les saisons.

**Mr Vial** indique que le sujet est sensible, mais qu'en terme de rentabilité et de responsabilité d'élus et de fonds publics, les pistes doivent rester opérationnelles, mais qu'il faut aussi effectivement limiter l'utilisation de certaines en se référant aux chiffres de passages ou de comptages connus.

**Mr Gimenez** précise que les participations des agglomérations doivent être dévolues aux investissements, qu'il faut mieux gérer le fonctionnement pour mieux dégager une possibilité d'investissement.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** cette ligne de conduite.

Mr Perrin présente ensuite les préconisations concrètement mises en route dès cet hiver :

- Alpin Féclaz : fermeture du téléskis de Plainpalais (largement déficitaire), fermeture partielle hors saison du Gust sauf en cas de forte affluence pour ce dernier. Ouverture du télésiège du Sire uniquement lors de forte fréquentation.
- Alpin Revard : fermeture du télésiège de la Grenouillère et de la caisse des Ebats.
- Concernant le télésiège des Ebats, il a noté qu'il y avait débat et qu'effectivement un contexte est à prendre en compte. Une analyse détaillée sera réalisée sur la fréquentation, les passages, le coût ... pour cette remontée. Domaine nordique : réduction du damage sur certaines périodes ou certains secteurs hors vacances, et en fonction des prévisions météo. Rationnaliser le fonctionnement en réduisant certaines équipes parfois surdimensionnées notamment pour les secours. Les moyens doivent être mutualisés entre l'alpin et le nordique.
- Des charges importantes sont également constatées en termes de masse salariale pour des manifestations qui se multiplient fortement (nocturnes, descentes aux flambeaux, et autres animations).

En conclusion, il pense qu'il faudrait se donner le temps de la réflexion à l'issue de cette saison qui risque vraiment d'être impactée par le COVID.

**Mr Huynh** informe l'assemblée du problème du stationnement et indique qu'un arrêté de sens unique sera pris par la commune de Le Montcel.

**Mr Pierretton** s'interroge sur la lisibilité des skieurs, ou de tous clients, en termes d'information sur la fermeture d'équipements durant les périodes de « vacances scolaires » ou « hors vacances scolaires ».

**Mr Grange** rappelle le système SGS (de 2016), que le personnel doit être formé et accrédité par le chef d'exploitation, et qu'en termes de gestion de ressources humaines l'ouverture d'une remontée sur demande n'est pas facile. L'option de fermeture est plus facile à gérer.

**Mme Haerinck** s'interroge sur la rationalisation des équipes et du personnel et sur la réglementation qui ne permet pas à un pisteuseur de fond de travailler sur le domaine alpin.

**Mr Perrin** répond que la rationalisation consiste plutôt à la présence de deux pisteurs alpin sur quatre, avec un renfort de pisteurs qui interviennent pour le relevage.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **APPROUVE** ces mesures de rationalisation à mettre en place.

## 5. RESSOURCES HUMAINES – MONÉTISATION DES JOURS EPARGNES

La présidente rappelle la délibération 36-20-C du 21 octobre 2020 régularisant la période de travail de Mr Liégeois du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020.

Elle informe l'assemblée, que des jours de congés payés n'ont pas pu être pris (4 jours), et que des jours CET ont été épargnés (36 jours) par Mr Liégeois.

La délibération du 25 octobre 2017 instituant le compte épargne temps ne prévoit pas la monétisation des jours épargnés pour les agents du SMSB.

Dans le souci d'éviter toute contestation, et de ne pas pénaliser Mr Liégeois dans sa recherche d'emploi, il est proposé, à titre exceptionnel et individuel, le paiement des jours épargnés.

Mr Berthomier souligne que la règlement en vigueur l'autorise, et il nous invite fortement à monétiser ces jours afin d'éviter tous risques de contestation et afin de transmettre l'attestation employeur destinée à Pôle Emploi dans les meilleurs délais.

Le conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** le paiement des jours épargnés de Mr Liégeois (36 jours).
- **AUTORISE** la présidente à régulariser cette situation afin d'établir le certificat de travail et l'attestation employeur Pôle Emploi.

*20h -départ de Mme Haerinck*

## **6. MESURE DE RELANCE EXCEPTIONNELLE POUR LES STATIONS DE SKI – DEMANDE DE SUBVENTION**

La présidente informe que le SMSB a été destinataire le 23 novembre dernier d'une mesure de relance exceptionnelle, engagée par la Région, pour les stations de ski durant la saison hivernale 2019-2020, et propose le rajout d'une délibération correspondante.

Dans son contexte, cette politique régionale est marquée par deux phénomènes :

- un faible enneigement en moyenne montagne
- la fermeture anticipée des stations le 15 mars en raison de la crise sanitaire.

Pour être éligible, le SMSB doit constituer un dossier de demande de subvention et délibérer avant le 15 décembre. Le montant de la subvention s'élève à 40 149 € pour Savoie Grand Revard.

Le Conseil syndical, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND** acte de cette mesure de relance.
- **AUTORISE** la présidente à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

**Questions diverses** : Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

LA PRESIDENTE,  
Sandra FERRARI

